

Dans le cadre de la mission d'assistance juridique que vous souhaitez confier à notre cabinet, celui-ci est amené à traiter un certain nombre d'informations vous concernant. Ces informations sont nécessaires à l'exécution de la mission que vous confiez à notre cabinet. De même, si vous souhaitez poser votre candidature auprès de notre cabinet ou lui fournir certains services ou livraisons, certaines informations vous concernant seront traitées. Dans ce cas, le traitement de ces informations est nécessaire à l'exécution de notre relation contractuelle avec vous ou à la préparation de celle-ci (en cas de candidature).



Dans la mesure où ces informations se rapportent directement ou indirectement à vous en tant que personne physique (auquel cas il s'agit de données à caractère personnel), le cabinet respecte les obligations prévues par la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

Cela implique notamment que le cabinet ne traitera ces données que pour la mission que vous lui avez confiée ou pour le contrat que vous souhaitez conclure avec lui. Dans ce contexte, le traitement de données à caractère personnel par le cabinet est également autorisé (voir article 6.1, b) du Règlement 2016/679). Vos données peuvent également être utilisées à des fins indissociablement liées à la mission que vous avez confiée au cabinet (telles que, par exemple, la facturation), ou afin de vous informer d'évolutions juridiques importantes susceptibles de vous concerner en tant que client. Les données collectées comprennent au minimum vos données d'identification, vos adresses de correspondance et de facturation, ainsi que toutes les données strictement nécessaires à l'exécution de la mission confiée au cabinet ou, plus généralement, du contrat que vous souhaitez conclure avec lui.



Chaque avocat du cabinet est responsable de ces données à caractère personnel et de leur traitement correct. Si vous avez des questions, vous pouvez à tout moment contacter votre personne de contact habituelle.



Les données que vous confiez au cabinet en tant que client sont protégées non seulement par la législation relative à la protection des données à caractère personnel, mais également par le secret professionnel de l'avocat. Vos données à caractère personnel ne sont donc communiquées à aucun tiers, sauf si vous y consentez expressément ou si le cabinet y est légalement tenu (par exemple dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment). Dans ce contexte également, la communication de données à caractère personnel est autorisée (article 6.1, c) du Règlement 2016/679). Les données à caractère personnel que vous confiez à notre cabinet en tant que candidat ou en tant que fournisseur de biens ou de services ne sont en principe pas partagées avec des tiers, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du contrat que vous avez conclu avec nous ou qui est en préparation (en cas de candidature).

Il arrive toutefois que le partage de vos données avec des tiers fasse partie intégrante de la mission que vous nous confiez ou du contrat que vous concluez avec nous. Il peut s'agir, par exemple, de la communication de vos données à caractère personnel aux juridictions compétentes ou aux parties adverses lorsque vous nous confiez la conduite d'un litige judiciaire, ou encore de la communication de vos données à d'autres tiers qui fournissent des services pour le compte de notre cabinet, tels que des prestataires informatiques. Ces tiers n'ont accès à vos données à caractère personnel que dans la mesure strictement nécessaire à la fourniture de leurs services. Nous prenons en outre toutes les mesures nécessaires afin que ces tiers respectent à tout moment les normes en matière de protection de la vie privée.



Les données à caractère personnel des clients sont conservées pendant la durée du traitement de leur dossier. Le dossier est archivé au moment où la mission confiée est accomplie et où les honoraires correspondants ont été payés. Après l'archivage, toutes les informations traitées vous concernant dans le cadre de la mission confiée sont conservées pendant encore 10 ans (à l'exception des dossiers de régularisation, qui sont conservés pendant 15 ans); ensuite, vos données sont anonymisées dans les systèmes numériques du cabinet. Le même délai de conservation s'applique aux données à caractère personnel des fournisseurs de biens et de services, en raison des obligations légales de conservation comptable. Les données à caractère personnel des candidats sont détruites trois ans après l'évaluation de la candidature, afin de pouvoir éventuellement recontacter ultérieurement des candidats de valeur dont la candidature n'a pas été retenue au moment de la sélection. À l'expiration de ces délais, vos données à caractère personnel sont supprimées de nos systèmes de traitement numériques. Les informations conservées sous forme papier sont détruites par un service professionnel de destruction de documents. En tant que cabinet, nous prenons toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir la sécurité de ces données pendant toute la durée de leur traitement.



En tant que personne concernée, vous disposez à tout moment du droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de demander leur rectification, leur effacement ou la limitation de leur traitement. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez vous adresser aux responsables RGPD du cabinet, à savoir Me Luc De Meyere, Me Bart Westen et Me Sylvie De Raedt.

En tant que personne concernée, vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité belge de protection des données.